

# Accord de la CTOI – Article X

## Rapport de mise en œuvre pour l'année 2025 (CdA23)

Date limite de soumission: **12/3/2026**

### NOTES DE LECTURE:

- Ce rapport est composé de 4 sections rendant compte de la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI.
- Les réponses fournies par les CPC sont présentées **en texte bleu**.
- Un tiret rouge ("–") indique qu'aucune réponse n'a été fournie.
- Les sections **en gris clair** concernent les exigences qui ne s'appliquent pas à votre CPC.

**Toutes les sections applicable du rapport de mise en oeuvre (IR)  
doivent être renseignées.**

Consultez les critères d'évaluation à la fin du rapport de mise en œuvre (Pour C, P/C, NC1, NC2).

**CPC déclarante: Maldives**

**Date de soumission: 09 mars 2026 - 12:57**

Vous pouvez consulter votre précédent rapport de mise en œuvre du CdA22 dans la campagne e-MARIS Évaluation CdA22, en [clicquant ici](#).

### Remarques :

- Toutes les dates dans le rapport de mise en œuvre sont dans le format => jj/mm/aaaa

### Manuel de l'utilisateur

[Le Questionnaire d'application et le Rapport de mise en œuvre dans e-MARIS](#)

## SECTION B – Actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission

### A.1 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/01 Sur le changement climatique en relation avec la commission des thons de l'Océan Indien](#)



Ne nécessite pas d'action

---

### A.2 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/02 Sur le programme de systeme de surveillance des navires \(SSN\)](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/02 Sur le programme de systeme de surveillance des navires \(SSN\)](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Relevant administrative processes amended accordingly.

---

#### **Numéro exigence: 4.1 - Information requise : Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires $\geq 24$ m et $< 24$ m pêchant en haute mer / Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN - Date limite: 30/6/2025**

Exigence soumise ? true le 29 June 2025 - 12:28 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires/personnes d'installer et d'exploiter un système de surveillance des navires (SSN) par satellite :**

- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires  $< 24$ m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante
- OUI - CPC a systèmes ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- OUI - CPC a SEULEMENT systèmes permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- OUI - CPC a SEULEMENT procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

---

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en œuvre, Procédures définies dans le cadre du régime SCS des pêches mis en œuvre par des agences gouvernementales, Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier la conformité des navires avec les obligations CTOI, Procédures d'enregistrement/licence - Évaluation préalable historique de conformité du navire et capacité à se conformer aux mesures nationales & obligations CTOI

All vessels above 18 meters are ensured to have a working VLD when issuing fishing licenses. The Ministry actively monitors the track of all eligible vessels through VMS.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en œuvre par le Gouvernement, Mise en œuvre d'actions correctives/préventives pour prévenir la récurrence des non-conformités & des infractions, Maintien compliance / infractions records, Régime de sanctions empêche les navires d'avoir un comportement non conforme et de se livrer à la pêche INN ou à des activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche

Random inspections are done at fishing island ports and landing sites to ensure all eligible vessels have installed VLDs.

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Amende  
Intentionally switching off or damaging the VLD installed in the vessel or violating the rules governing the operation of the VMS is liable to a fine of MVR 1,000/- on the Master or Operator of the vessel.

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**



**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**Partie I - Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires  $\geq 24$  m et  $< 24$  m pêchant en haute mer**

**2. Le système national de surveillance des navires par satellite a été adopté par la loi**

NON - Non adopté par la loi.  Oui - Adopté par la loi.

Date d'adoption:

29-08-2022

**Partie II - Rapport d'activité sur le programme de SSN**

**3. Rapport SSN - rapport d'activité sur le programme de SSN et sur les défaillances techniques rapport VMS complété et soumis ?**

- OUI - Rapport soumis et données fournies ci-dessous  
 NON - Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024  
 NON - Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires  $< 24$ m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024

**4. Nombre de navires d'une longueur hors-tout supérieure à 24 mètres équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite:**

258

**5. Nombre de navires d'une longueur hors tout inférieure à 24 mètres, opérant en dehors de la ZEE, équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite :**

0

**6. Il existe un centre national de surveillance des pêches (CSP) :**

OUI - Dans nos locaux  OUI - Vers un fournisseur de cloud tiers  NON - AUCUN CSP-SSN

## Partie III - Rapport sur les défaillances techniques SSN

### 3. Défaillances techniques

NON - Aucune défaillance technique en 2024

OUI - Des défaillances techniques en 2024:

Indiquer le nombre total de défaillances techniques

?

9

### 8. Obligation juridique



[Tuna Fishery Management Regulation.pdf](#) - 29/6/2025

[Tuna Regulation 2nd Amendment.pdf](#) - 29/6/2025

### Charger la législation nationale avec dispositions des exigences/obligations en vertu de la résolution 15/03 :

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Regulation on Tuna Fishery Management in Maldives (Regulation No: 2022/R-2) and the following amendments to the regulation

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

The Regulation is in the local language. Below is an unofficial translation.

Article 20 - Vessel Monitoring System (VMS) states that:

- all vessels 18 meters in length and above should install VLDs, approved by the Ministry, within the stated duration,
- the device should be switched on at all times,
- device may be turned off with prior written communication to the Ministry if the vessel is in the dock for repair or when the vessel is not fishing (not active),
- vessel operator (skipper) is accountable to ensure the device is in working condition and if the device is not working the operator should report the issue to the Ministry and should work to solve the issue as soon as possible,
- if the device stops working for any reason, the vessel operator should report the location of the vessels, including the speed of the vessel every 4 hours, in a format informed by the Ministry.

c. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre de cette exigence:

AUCUN

## A.3 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/03](#) [Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/03 Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI](#)  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Licensing of all commercial tuna fishing and processing operations enables effective oversight of fishing activities. Logbook reporting mechanisms are in place to record and monitor skipjack tuna catches in near real time. SOP has been established to ensure that cumulative catches remain within the allocated quota through appropriate management measures. These measures include implementing landing limits at all licensed landing and processing facilities, which ultimately establish effort caps to maintain catches within the allocated quota.



## A.4 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/04](#) [Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans](#) [la zone de compétence de la CTOI](#)

1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Résolution 25/04 Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI](#)  
adoptée par la Commission lors de sa 29<sup>e</sup> session :

No binding catch quota is applicable to Maldives. Licensing and logbook reporting mechanisms in place to monitor the catch of bigeye tuna.

1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation de limite des captures de patudo ?

NON - Non implementé  OUI - Implementée

2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application des personnes/navires du pavillon de la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI :

NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.

OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre, Système national de suivi, de contrôle, de surveillance (SCS) et d'application en place avec des moyens, ressources humaines & budget annuel adéquats pour la mise en oeuvre

All tuna fishing vessels are required to get a fishing license issued by the Ministry and are required to submit logbooks at the point of landing. Processing facilities are also required to submit tuna purchasing data to the Ministry. Catch landings are verified through these data. All tuna exported also requires a catch certificate, and so the BET catch can further be verified.

b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement

Catches of BET were also regularly monitored by the Ministry through the Fisheries Information System (FIS – Keyolhu) to ensure accurate catch statistics.

c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

Failure to send logbook information to the Ministry as required and submitting invalid and false information to the Ministry incurres a fine on the Master or Operator or holder of the license.

d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

3. CPC rapporte pour l'année 2024 :

OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous.  NON

Limite de capture initiale 2024	Capture actuelle 2024 (Quantité en tonnes)	Solde 2024 (Quantité en tonnes)	Limite de capture ajustée 2024	NOUVELLE limite de (Quantité de capture 2025)

Sélectionner

(Quantité en tonnes)

[Limite capture 2024 +  
OR - Over/underage]

Maldives AVG 2017-21 - 271.19  
468,28 t  
468.28

DANS LA LIMITE DE CAP-AUCUN TRANSFERT -> 665.37  
TURE (-) SOUS CONSOM-AUCUNE LIMITE DE CAP-  
MATION DE : TURE AJUSTÉE  
197.09 -

#### 4. CPC declare des transferts de quota pour l'année 2024

NON - Non implementé  OUI - Implementée

#### 5. Obligation juridique



**Charger la législation nationale avec les  
dispositions de mise en œuvre des exi-  
gences/obligations de la Résolution 23/04**

:

##### a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Fisheries Act of the Maldives  
3. Mandates of the Ministry

Tuna Fishery Regulation  
Annex 3 - Conditions of license

##### b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Fisheries Act of the Maldives  
3. Mandates of the Ministry

(e) The Ministry shall represent the Government of the Maldives in domestic, regional and international conventions, agreements, arrangements or organizations relating to fishing and related activities, aquaculture and any activity carried out within and outside the maritime zones of the Maldives falling within the scope of this Act. The Ministry shall also implement any such agreements or arrangements in accordance with the laws of the Maldives.

Tuna Fishery Regulation  
Annex 3 - Conditions of license

(a) Reporting

(1) The Master of the licensed vessel shall ensure that the vessel has at all times, a Logbook of the fishery designated for that fishery. And the Logbook should be completed regularly during fishing trips.

(2) The Master of the vessel shall ensure the completeness and accuracy of the information recorded in the Logbook.

## **A.5 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/05](#) Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de peche**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion [Resolution 25/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de peche](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

At sea transshipment is prohibited in the Maldives.

Reports of transshipments between Maldivian collector vessels and pole and line fishing for 2025 have been uploaded with the implementation report.

## **Numéro exigence: 8.2 - Information requise : Rapport sur les transbordements dans les ports étrangers en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 09:43 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

### **1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - LSTV inscrit sur le registre de la CTOI pas actifs en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

### **2. Des LSTVs nationaux ont transbordés dans des ports étrangers ?**

- OUI - LSTVs du pavillon ont transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025

### **3. Résumé de rapport.:**

Rapporté ? 4 options disponibles  
Sélectionnez au moins une option

#### **Informations complémentaires ?**

Si non rapporté, préciser les raisons et les mesures prises.  
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

AUCUNE

Nombre de LSTVs qui ont transbordés au port en 2025:

-

Quantité totale transbordée au port (Kg) en 2025:

-



**Si vous avez fourni les rapports de la section 3a, 3b. Il n'est pas nécessaire de charger les rapports.**

**Charger le rapport sur la liste des LSTV & quantités transbordées dans les ports étrangers en 2025 :**

## **Numéro exigence: 8.3 - Information requise : Rapport sur les transbordements des navires de pêche à la canne et des navires collecteurs battant pavillon des Maldives en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 08 March 2026 - 10:15 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

### **1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - Aucun canneur et navire collecteur inscrit sur le registre de la CTOI en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - Les canneurs et navires collecteurs nationaux n'ont pas transbordé en 2025
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**2. Canneurs et navires collecteurs nationaux ont transbordés ?**

- OUI  NON

**3. Résumé de déclaration :**

Rapporté ? 5 options disponibles

Sélectionnez au moins une option

**Informations complémentaires ?**

Si non rapporté, préciser les raisons et les mesures prises.  
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

YES - Complet - Les 2 rapports sont fournis

This list may be updated later if required, once 2025 data is consolidated and finalized.



**Charger le rapport sur la liste des navires  
PoL/Collecteur & quantités transbordées  
aux Maldives en 2025 :**

[Res 21 02 - Reporting template on transshipment MALDIVES  
2025.xlsx](#) - 8/3/2026

Nombre de canneurs qui ont transbordés en 2025:

323

Nombre navires collecteurs qui ont transbordés en 2025:

14

Quantités totales transbordées (kg) en 2025:

27717967

**A.6 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/06](#)  
[Sur un mecanisme regional d'observateurs](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/06 Sur un mecanisme regional d'observateurs](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Administrative arrangements in place to ensure observer reports are submitted as per the resolution.

**A.7 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/07](#)  
[Relative a une procedure de gestion pour l'espadon dans la  
zone de competence de la CTOI](#)**



Ne nécessite pas d'action



## **A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/08](#) [Conservation des requins captures en association avec des pecheries gerees par la CTOI](#)**

1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/08 Conservation des requins captures en association avec des pecheries gerees par la CTOI](#)  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

All shark species, except gulper sharks, are protected in the Maldives. The regulation on the management of gulper sharks was developed in alignment with the relevant resolutions, and administrative processes are in place to report the required information. Furthermore, a licensing mechanism has been established for the gulper shark fishery, and the regulation prohibits the issuance of gulper shark fishing licenses to tuna fishing vessels, thereby prohibiting tuna fishing vessels from landing any gulper sharks.

## **A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/09](#) [Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes cap- turés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/09 Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes capturés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

All shark species, except gulper sharks, are protected in the Maldives. Logbook reporting mechanism are in place to report bycatch, including live release and dead sharks.

## **A.10 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/10](#) [Concernant la creation d'un comite technique sur les proce- dures de gestion](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/10 Concernant la creation d'un comite technique sur les procedures de gestion](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Does not require action.

## **A.11 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/11](#) [Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir, contrecarrer et eliminer la peche illicite, non declaree et non reglementee](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/11 Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir, contrecarrer et eliminer la peche illicite, non](#)

**declaree et non reglementee**

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Does not require action. Maldives do not allow foreign fishing vessels to land their catches in our ports.

---

## **A.12 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/12](#) [Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/12 Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Does not require action.

---

## **A.13 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Recommandation 25/13](#) [Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une cooperation avec l'accord BBNJ \(accord se rapportant a la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversite biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale\)](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une cooperation avec l'accord BBNJ \(accord se rapportant a la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversite biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale\)](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Does not require action.

---

## **A.14 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Recommandation 25/14](#) [Sur la limitation de la capacite de peche](#)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacite de peche](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Does not require mandatory action.

---

**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie A du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

## Partie B – Actions prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent

1. Décrire les mesures prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent:

All actions taken has been reported.

2. J'ai pris des mesures, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes :

Oui - actions entreprises et décrites ci-dessus       Non - Aucune action entreprise

Chargez tout document/information sur les actions entreprises:

-

-----  
**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie B du rapport de mise en œuvre ?**

AUCUNE

# Partie C – Données et informations requises des CPC à inclure dans le Rapport de mise en œuvre

## Résolution 24/03 Visant a l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI



### Proposition de navire INN

### **LISTE PROVISOIRE NAVIRES INN - Formulaire INN - Proposition d'inscription sur la liste INN pour adoption à la prochaine session (CdA23)**

**Cette exigence s'applique aux CPC qui ont enregistré des activités illégales de navires dans la zone CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord CTOI ou par les mesures de conservation et de gestion de la CTOI et qui souhaitent proposer une inscription INN à la prochaine session du Comité d'application pour adoption par la Commission.**

**1. Un système ou des procédures existent pour mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante : *Préparer & soumettre* le formulaire INN**

- OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- NON - Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.
- OUI - CPC a un système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.

**2. Signalement d'activités illégales de navires en 2025 :**

- OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- NON - Rapport NUL / Non applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI

**3. Résumé de votre déclaration de navires INN**

Pavillon navire(s) (Selectionner un pavillon)	Nombre de navire (Entrer le nombre de navires) (Ex: 3)	Nom(s) navire (Lister les noms de tous les navires)	Remarques (Des remarques sur les navires)
-	-	-	-

### Commentaire sur le projet de liste INN

### **LISTE PROVISOIRE NAVIRES INN - Commentaires et informations de l'État du pavillon sur un navire inscrits sur la liste provisoire INN et de leurs activités (CdA23)**

**L'exigence s'applique à l'État du pavillon des CPC dont un navire figure sur le projet de liste des navires INN.**

**1. Déclaration de commentaires et informations de Maldives Etat du pavillon pour des navires inclus sur la proposition de liste INN:**

OUI - Déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Maldives - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN

NON - AUCUNE déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Maldives - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN

**2. Pour le navire du pavillon - Maldives - inclus sur la proposition de liste INN, complétez la dernière colonne du tableau ci-dessous en fournissant commentaire/information sur les activités illégales du navire comme rapporté dans la proposition de liste INN :**

Nom du navire sur liste provisoire INN Utiliser le nom dans la circulaire CTOI	Identifiant navire (IRCS, NRN, OMI)	Inscription croisée	Commentaires/informations A remplir par l'Etat du pavillon
---	-------------------------------------	---------------------	---

-  -

Des commentaires/informations supplémentaires ?

-

**Chargez les documents en réponse à la proposition de liste INN et les documents/preuves associés des actions prises :**

(ex: actions prises, lettres, résultats de procédures judiciaires, amende imposée/payée, photographies)

**3. Les informations fournies montrent que le navire de mon pavillon - Maldives - listé sur la proposition de navires INN a :**  
Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

Mesures de conservation & de gestion de la CTOI. en vigueur

Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche

Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur

Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche

Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

**Information sur navires sur le projet de liste INN**

**LISTE PROVISOIRE DES NAVIRES INN – Rapporter information additionnelle sur navires inclus dans la proposition de liste des navires INN**

**L'exigence s'applique aux CPC qui disposent d'informations supplémentaires concernant les navires figurant sur le projet de liste des navires INN.**

**1. Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN:**

OUI - Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN

NON - Rapport NUL - Aucune information additionnelle sur des navires inclus dans la proposition de liste INN

**2. Si OUI, indiquez pour quels navires inclus dans la proposition de liste INN, vous fournissez des informations, complétez les première et dernière colonnes du tableau ci-dessous en fournissant les informations sur les activités illégales des navires comme rapporté dans la proposition de liste INN :**

Nom navire sur Draft IUU list Remplit par le Secrétariat	Pavillon Rempli par le Secrétariat	Information additionnelle
---	---------------------------------------	---------------------------

Des informations supplémentaires (IR) ?



## Chargez les informations en réponse a la proposition de liste INN:

### 3. Les informations fournies montrent que les navires listés sur la proposition de navires INN ont:

Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

- Mesures de conservation & de gestion de la CTOI. en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

- Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

## Radiation de navire de la liste INN

### Liste des navires INN – Information pour le retrait de navire de la liste des navires INN

**Cette exigence s'applique aux CPC qui ont un navire sur la liste des navires INN de la CTOI aux fins de la radiation du navire.**

**1 . Déclaration informations sur le navire battant son pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste :**

- OUI - Maldives a des informations sur le navire battant mon pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste
- NON - Aucune information
- NON - Rapport NUL - Aucun navire battant pavillon Maldives sur la Liste des navires INN de la CTOI

**2 . Navire(s) inclu(s) dans la liste CTOI des navires INN, vous fournissez des informations pour la radiation:**

Navire sur la liste INN CTOI Sélectionner le/les navires INN dans la liste	Information(s) pour la radiation de la CPC Saisir les informations pour la radiation
---	---



## Chargez les informations pour la radiation de navire(s) listé(s) sur la liste CTOI des navires INN:

(ex: Documents avec preuves que: 1) navire changé propriétaire,  
2) propriétaire précédent aucun intérêts opérationnels/juridiques/financiers/réels,  
3) nouveau propriétaire pas participé à pêche INN durant 5 années,  
4) poursuites/sanctions conclues, 5) navire coulé/détruit.)

### 3. Informations fournies par l'Etat du pavillon du navire sur la liste des navires INN de la CTOI démontrent:

- Maldives a adopté des mesures afin que le propriétaire du navire & tous les autres ressortissants employés sur ce bateau qui se livrent à des activités de pêche ou liées à la pêche dans la zone de la CTOI pour des espèces couvertes par l'Accord CTOI se conforment à toutes les MCG de la CTOI.
- Que le navire a changé de propriétaire et que le nouveau propriétaire peut établir que le propriétaire précédent n'a plus d'intérêts opérationnels, juridiques, financiers ou réels, directs ou indirects, dans le navire ni n'exerce aucun contrôle sur celui-ci et que le nouveau propriétaire n'a pas participé à des activités de pêche INN dans les 5 années précédentes.
- Que le navire a coulé ou détruit.
- Que toutes les poursuites et/ou sanctions concernant le navire qui a mené des activités de pêche INN ont été conclues par la CPC proposante et par l'État du pavillon du navire.
- Maldives assume et continuerons d'assumer effectivement les responsabilités en tant qu'État du pavillon en ce qui concerne le suivi et le contrôle des activités de pêche de ce navire.
- Maldives a pris des mesures efficaces contre le propriétaire, l'armateur & capitaine en réponse aux activités de pêche INN qui ont abouti à l'inclusion du navire dans la Liste des navires INN, y compris des poursuites & l'imposition de sanctions de sévérité adéquate.

## Informations nouvelles ou modifiées sur le navire figurant sur la liste INN

### Liste navires INN – Informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la liste des navires INN

**L'exigence s'applique à toutes les CPC qui disposent d'informations nouvelles ou modifiées sur les navires inscrits sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la Liste des navires INN de la CTOI.**

#### 1. Déclaration des informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la liste des navires INN:

- OUI - Maldives fourni des informations nouvelles ou modifiées dans le but de mettre à jour la liste des navires INN de la CTOI
- NON - Rapport NUL - Maldives a aucune information

#### 2. Pour les navires dans la liste des navires INN de la CTOI - informations nouvelles :

**Nb INN / Current name of vessel (previous names) / Current flag (previous flags) / Call sign (previous call signs) / Lloyds-IMO number or unique vessel identifier**

Selectionner dans la liste INN (Version 26/05/2025)

#### 3. Les nouvelles/modifiées informations fournies sont relatives a:

Navire IUU	Type d'information	Nouvel information
Select from the list	Select from the list	Complete the field(s) for new/changed information for the vessel listed above

 **Chargez les pièces justificatives et toute autre information relative aux informations nouvelles/modifiées**

**[Résolution 24/09 visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI](#)**



**Numéro exigence: 7.Xg - Information requise : rapports sur les actions et mesures prises pour enquêter sur les allégations et/ou rapports de la pêche INN impliquant des ressortissants en 2025 - Date limite: 10/2/2026**

Exigence soumise ? true le 06 January 2026 - 10:41 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1 - Rapport sur les actions et mesures prises pour enquêter les allégations et/ou les rapports de pêche INN impliquant des ressortissants:**

- OUI - Maldives a pris des actions/mesures pour enquêter les allégations/rapports de pêche INN impliquant des ressortissants de Maldives
- NON - Rapport NUL pour 2025 – Aucun ressortissant de Maldives engagé en pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI

**Rapport d'enquête & toute autre information**

Navire INN	Nom personnes physiques/morales	Résultats de l'enquête	Actions prises
-	-	-	-

Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?

**Chargez le rapport d'enquête & toute autre information dans la section ci-dessous. S'il y a plus de 4 personnes à signaler, faites une autre soumission.**

## Résolution 23-01 - Dispositifs de Concentration de Poissons Ancrés (DCPA)



### **Numéro exigence: 2.12 - Information requise : Plan de gestion des DCPA - Date limite: 1/1/2026**

Exigence soumise ? true le 29 December 2025 - 08:26 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

#### **1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?:**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE pêche DCPA dans la ZEE, pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.
- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA ZEE pour la pêche récréative.
- Rapport NUL / Non Applicable - Pas un Etat côtier situé dans la zone de compétence de la CTOI.
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

#### **2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires d'implémenter le plan de gestion des DCPA**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

##### **a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en œuvre

It is in the workplan of the Fisheries Compliance Section to update the plan and communicate it to IOTC.

##### **b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par la réglementation nationale mis en œuvre par le Gouvernement

Submission of the AFAD management is a responsibility of the Ministry

##### **c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

Submission of the AFAD management is a responsibility of the Ministry

##### **d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

#### **3. Le plan de gestion des DCPA ont été soumis pour les années suivantes**

- OUI pour 2023  
 OUI pour 2024  
 OUI pour 2025  
 OUI pour 2026  
 OUI pour 2027  
 OUI pour 2028  
 NON - Rapport NUL - CPC a AUCUNE pêcherie DCPA dans la ZEE, pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.  
 NON - Rapport NUL - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA pour la pêche récréative.  
 NON - Rapport NUL / Non Applicable - Pas un Etat côtier situé dans la zone de compétence de la CTOI.

#### 4. Déclaration/mise à jour du plan de gestion des DCPA

- Le plan de gestion des DCP 2026 est chargé ci-dessous  
 Aucun plan de gestion des DCPA en 2026



[AFAD Management Plan 2026 - Maldives.pdf](#) - 29/12/2025

### Charger le plan de gestion DCPA :

#### 5. Le plan de gestion des DCPA est préparé selon les Directives (Annexe I)

- OUI – Toutes les sections sont détaillées selon les Directives (Annexe I)  
 NON – Des sections sont manquantes

#### 6. Obligation juridique



### Charger la législation nationale avec les dispositions de mise en œuvre des exigences/obligations de la Résolution 23/01:

[MDV - Law - 2023 - Reg2023 123 Updated062023 FirstAmendmentGeneralFisheriesRegulations\\_DIV.pdf](#)  
[MDV - Law - 2023 - General fisheries regulation of the Maldives English Translation.pdf](#)

#### a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

General Fisheries Regulation\_1st Amendment - Article 20, 21 & 22

#### b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

##### Article 20 - Installation of FADs

- (a) Any type of FADs within the maritime zones of the Maldives for the purposes of fishing may only be installed by the Ministry or a party designated by the Ministry.  
(b) A list of FADs installed by the Ministry (including their positions and other details) pursuant to Subsection (a) herein, shall be published and kept up-to-date on the website of the Ministry.  
(c) Release and use of Drifting Fish Aggregating Devices (DFADS) within the maritime zones of the Maldives is prohibited.

##### Article 21 - Vandalising FADs

Causing any wilful destruction or damage or removing any part of or bringing any alterations to a FAD installed pursuant to Section 20 (a) herein is prohibited.

##### Article 22 - Fishing near FADs

- (a) Conducting any form of fishing other than pole-and-line tuna fishing within 3 (three) nautical miles from any FAD specifically designated for pole and line fishing is prohibited.  
(b) Conducting pole-and-line and handline tuna fishing within 1 (one) nautical miles from any FAD specifically designated for sports fishing is prohibited.  
(c) Carrying out the following activities within 3 (three) nautical miles of a FAD specifically designated for pole and line fishing as stipulated in Subsection (a) herein is prohibited.  
(1) Use of weighted line with live bait;  
(2) Trolling and use of weighted line with an artificial lure;

- (3) Line fishing;
- (4) Use of Samoan silverside as bait;
- (5) Tying the vessel to FAD buoy;
- (5) Committing any act that may harm or affect FAD;
- (6) SCUBA diving.

---

## **Numéro exigence: 2.14 - Informations requises : Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion des DCPA - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 11:02 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

### **1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?:**

- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune pêcherie DCPA dans la ZEE. pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.
- Rapport NUL / Non Applicable - Nous avons des pêcheries DCPA ZEE uniquement pour la pêche récréative.
- Rapport NUL / Non Applicable - AUCUN plan de gestion des DCPA n'a été mis en œuvre et soumis au Secrétariat de la CTOI.
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

### **2. Plans de gestion des DCPA mis en œuvre et les rapports d'avancement sur la mise en œuvre ont été soumis pour les années suivantes**

- Oui pour 2028       Oui pour 2027       Oui pour 2026       Oui pour 2025
- Aucune pêcherie DCPA dans la ZEE, pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.

### **3. Déclaration du rapport d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion des DCPA**

- Le rapport d'avancement de la mise en œuvre du plan de gestion des DCPA est chargé ci-dessous.
- Aucun plan de gestion des DCPA n'a été mis en œuvre et soumis au Secrétariat de la CTOI.



[Res 23 01 - Progress report AFAD MP - Maldives 2025.pdf - 25/2/2026](#)

### **Chargez le(s) rapport(s) d'avancement :**

[RAPPORT SUR LES AVANCEES DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DE POISSONS ANCRÉS \(DCPA\)](#)

---

### **Décrivez et fournissez des informations supplémentaires sur la manière dont vous mettez en œuvre l'obligation.**

(S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit)

AUCUN

---

## **Numéro exigence: 2.13 - Information requise : DCP ancrés déployés, perdus, bandonnés, rejetés et inspectés - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 19 November 2025 - 16:44 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

### **1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?:**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE pêcherie DCPA pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA pour la pêche récréative en 2025 .
- Rapport NUL / Non Applicable - Pas un Etat côtier situé dans la zone de compétence de la CTOI.
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

### **2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation liées au déploiement des AFAD, à la sélection du site & à la construction des AFAD, par les navires**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

The Ministry is responsible for managing and maintaining the AFAD network.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement

The Ministry is responsible for managing and maintaining the AFAD network.

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

The Ministry is responsible for managing and maintaining the AFAD network.

**d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en oeuvre du système et des procédures:**

AUCUN



## Charger - Des documents sur le système/les procédures :

### 3. Dispositifs de concentration de poissons ancrés sont déployés dans la ZEE

- AUCUN DCPA déployé **Préciser les raisons et fournir des remarques**  
N/A

- OUI - DCPA déployés dans la ZEE **Préciser le nombre de DCPA déployés dans la ZEE en 2025**  
Jan 5 / Apr 4 / May 1 / Aug 3 / Sep 1 / Nov 3  
**Préciser le nombre de DCPA perdus, abandonnés, rejetés dans la ZEE en 2025**

0

**Préciser le nombre de DCPA inspectés en 2025**

Jan 5 / Apr 4 / May 1 / Aug 3 / Sep 1 / Nov 3

**Préciser le Nombre total cumulé de DCPA déployés dans la ZEE**

60

- Rapport NUL - CPC a AUCUNE pêcherie DCPA pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI en 2025
- Rapport NUL - CPC a UNIQUEMENT des pêcheries DCPA pour la pêche récréative en 2025 .

### 4. Registre DCPAs - rapport sur les Dispositifs de concentration de poissons ancrés déployés, perdus, abandonnés et rejetés et résultats des inspections en mer et au port

- Nouveau DCPA déployé dans la ZEE - CPC charge le registre des DCPAs, déployés, perdus, abandonnés et rejetés, résultats des inspections en mer et au port, ci-dessous.
- Mise à jour du registre DCPA - CPC charge la mise à jour du registre des DCPAs, déployés, perdus, abandonnés et rejetés, résultats des inspections en mer et au port, dans ci-dessous.



[Res 23 01 - AFAD deployed Jan 2025.xlsx](#) - 23/4/2025

## Charger le registre DCPA :

[Res 23 01 - AFAD deployed Apr 2025.xlsx](#) - 23/4/2025  
[Res 23 01 - AFAD deployed May 2025.xlsx](#) - 11/5/2025  
[Res 23 01 - AFAD deployed Aug 2025.xlsx](#) - 6/8/2025  
[Res 23 01 - AFAD deployed Aug 2025 -2.xlsx](#) - 7/9/2025  
[Res 23 01 - AFAD deployed September 2025.xlsx](#) -  
 16/10/2025  
[Res 23 01 - AFAD deployed Nov 2025.xlsx](#) - 19/11/2025

### 5. Pour le déploiement des DCPA, la législation nationale exige

Les navires battant pavillon qui déploient de nouveaux DCPA ou qui remplacent des DCPA existants tiennent compte de la nature et du profil du fond marin lors du choix d'un site  NON  OUI

La flottaison supérieure des DCPA est adaptée aux déploiements en haute mer, dans des conditions de fort courant, en utilisant des conceptions qui sont optimisées pour réduire la traînée et la résistance aux courants et aux vagues.  NON  OUI

Seuls des matériaux non-maillants et sans mailles sont utilisés dans les éléments immergés des DCPA.  NON  OUI

La fabrication de DCPA à partir de matériaux garantissant une longévité accrue afin qu'ils continuent à conserver leur intégrité pendant la plus longue durée de vie possible. Lorsque des éléments immergés sont fixés à la ligne d'amarrage des DCPA, ces éléments sont fabriqués à partir de matériaux biodégradables.  NON  OUI

### 6. Obligation juridique



[General Fishery Regulation Second Amendment 2025R15.pdf](#)

## Charger la législation nationale avec les dispositions de la Résolution 23/01 Paragraphes 8, 9, 12, 13, 14, 15 :

#### a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

General Fishery Regulation (2020/R-75) - Second Amendment - Article 20. (b) (d)

#### b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Article 20. (b) As per subsection (a) of this article, the Ministry shall maintain and regularly update a list of AFADs installed by the Ministry (including the position, number, and location of the AFADs) on the Ministry's website. Furthermore, relevant information regarding the installation of AFADs shall be shared with relevant international and regional organizations within the timeframe specified by those organizations.

Article 20. (d) As per subsection (a) of this article, the Ministry shall fully comply with the standards and guidelines set by relevant international and regional organizations in designing the components of AFADs, determining the areas for their installation, and in installing the AFADs.

## [Résolution 24/02 concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants \(DCP\) dans la zone de compétence de la CTOI](#)



[Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons \(DCP\) - Nombre de DCPD actifs](#)  
[\[Reste contraignant pour OMAN\]](#)

## [Résolution 10/10 – Concernant des mesures relatives aux marchés](#)



## **Numéro exigence: 12.1 - Information requise : Rapport sur les importations, les débarquements et les transbordements de thon et de produits apparentés dans les ports en 2025**

### **- Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 24 February 2026 - 09:34 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

#### **1. Il existe un système ou des procédures pour suivre les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées dans vos ports ?**

- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucune importation de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun débarquement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun transbordement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a des systèmes & procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles.

##### **a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire :**

Procédures définies dans le cadre du régime SCS des pêches mis en œuvre par des agences gouvernementales incluent la vérification de Importation/débarquement/transbordement de produits du thon & espèces apparentées aux ports

No foreign flagged vessels are permitted to catch, land or transship catches in Maldivian waters.

All imports of tuna are declared to the Maldives Customs Services and reported to the Ministry.

All catches by domestic vessels are reported to the Ministry via logbooks.

## **Charger les documents sur le système/les procédures :**

#### **2. Résumé du rapport sur les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées au port**

- NON - Rapport non fourni Préciser les raisons et fournir des remarques:  
-
- OUI – Le rapport est chargé et soumis au Secrétariat de la CTOI Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées importés en **2025**  
-  
Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **débarquées** en **2025**  
-  
Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **transbordées** en **2025**  
-  
Lister tous les pays d'exportation en 2025  
-  
Cochez les zones de captures en 2025 (ORGP)

- IATTC - Inter-American Tropical Tuna Commission
- CICTA - International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas
- WPCFC - Western and Central Pacific Fisheries Commission
- CCSBT - Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna
- APSOI - Southern Indian Ocean Fisheries Agreement
- CCAMLR - Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources
- NAFO - Northwest Atlantic Fisheries Organization
- NASCO - North Atlantic Salmon Conservation Organization
- SEAFO - South East Atlantic Fisheries Organisation
- SPRFMO - South Pacific Regional Fisheries Management Organisation
- NEAFC - North-East Atlantic Fisheries Commission
- APFIC - Asia-Pacific Fishery Commission
- IWC - International Whaling Commission
- SEAFDEC - Southeast Asian Fisheries Development Center

Rapport NUL - Aucune importation, débarquement et transbordement de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .

**Charger le rapport 2025 :**

**Si la section 2 n'est pas complétée**

**Résolution 01/06 concernant le programme CTOI de document statistique pour le patudo**



**Numéro exigence: 10.3 - Information requise : Rapport annuel sur le programme CTOI de document statistique pour le patudo en 2024 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 05 March 2026 - 08:46 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas exporté de thon obèse congelé en 2024
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**EXPORTATION:**

**2. Des patudos congelés furent exportés :**

- OUI - Des patudos congelés furent exportés
- NON - Des patudos congelés ne furent PAS exportés

**RAPPORT ANNUEL DU PROGRAMME DE DOCUMENT STATISTIQUE SUR LE THON OBÈSE DE LA CTOI**

**Pays déclarant:** Maldives --- **Période de déclaration:** 2025

**Information d'EXPORTATION**

<p>Rassemblez dans cette section les informations du certificat que vous avez validé au cours d'une année spécifique en tant que CPC de l'État du pavillon des navires</p>	<p><b>Information d'IMPORTATION</b></p> <p>Rassembler dans cette section les informations déclarées par la CPC importatrice. Les informations sont fournies par la CPC importatrice au Secrétariat par semestre (rapport d'importation semestriel). Le Secrétariat traite les informations et le rapport est produit et disponible dans la section ci-dessus "<u>Informations du Secrétariat</u>". Ce sont les informations contenues dans ce rapport qui doit être compilées dans cette section.</p>
--	---

Zone de pêche	Engin de pêche	Point exportation (-)	Exporter vers pays	Con- ser- va- tion	Form- lec- tion- ner	Poids du produit (KG)	Pays/En- tité/Entité de pêche	Con- ser- va- tion	Form- lec- tion- ner	Poids du produit (KG)
Selection- ner dans liste	Selection- ner dans liste	Pays/Ville/Port/Ha- mer)	Selectionner dans liste			(e.g. 25.000,59)	Select			(e.g. 25.000,59)

**3. Résumé de votre déclaration des patudos congelés exportés :**

Exportation VERS Pays:	Quantité totale exportée (KG) :	Type de produits :
------------------------	---------------------------------	--------------------

 **Charger le rapport annuel :**

**Facultatif si vous avez complété les 2 tableaux ci-dessus.**

**4. Si vous avez exporté du patudo congelé, déclarez le(s) résultat(s) de l'examen entre VOS données d'EXPORTATION et les données d'IMPORTATION déclarées par la ou les CPC IMPORTATRICES:**

<p>Résultat examination ? 5 options disponibles Sélectionnez au moins une option</p>	<p>Différence avec CPC ? Choisir dans la liste</p>	<p>Spécifiez différence total entre les quantités(KG) ? Format 1.000.000,00</p>	<p>Informations complémentaires ? Si différence &amp; non examiné préciser les raisons et les mesures prises. Si aucune, par défaut, AUCUNE est écrit.</p>
--	--	---	--

	0	AUCUN
--	---	-------

**Lorsque des différences significatives ont été identifiées entre vos données d'EXPORTATION et les DONNÉES D'IMPORTATION d'autres CPC, rapporter les résultats de l'examen ci-dessous:**

(IR)

Resultas de l'examination

-

**Résolution 11/02 Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques**



**Numéro exigence: 2.22 - Information requise: Rapport sur les observations de bouées océanographiques endommagées en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 08:49 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

**2. Rapport des observations sur les bouées endommagées :**

Numero Obs	Obs Date	Position	Information ID
Numero d'observation (1,2, 3....)	Choisir une date	Latitude et longitude (e.g. 45° 46' 52" N 108° 30' 14" W)	Toute information d'identification discernable sur la bouée

-

-

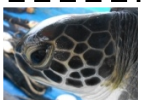
-

-

**Des informations supplémentaires à déclarer ?**

- AUCUN
- Le rapport sur les observations des bouées océanographiques endommagées est fourni ci-dessus et/ou chargé ci-dessous.
  - NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI
  - NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025

**Résolution 12/04 Sur la conservation des tortues marines**



## Numéro exigence: 6.9 - Obligation déclarative : Rapport sur l'avancement de l'application de la résolution 12/04 in req.reported-for-year!! - Date limite: req.deadline!!

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 09:41 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

### 1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés en 2025 ET CPC est pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI.
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

### 2. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la Résolution 12/04:

- OUI - Déclaration des progrès dans la section 3 ci-dessous
- NON - AUCUNE déclaration des progrès
- NON - Rapport NUL - Aucun navire figurant sur le registre des navires autorisés de la CTOI ET aucune pêcherie artisanale/côtière en 2025

### 3. Déclarez sur les exigences de la résolution 12/04 (Cochez et complétez):

a. Recueillir (par le biais de journaux de bord et de programmes d'observateurs) et fournir au Comité scientifique toutes les données sur les interactions de leurs navires avec les tortues marines. Fournir des informations au Comité scientifique sur les mesures d'atténuation réussies et les autres impacts sur les tortues marines (tels que la détérioration des sites de nidification et l'ingestion de débris marins).

- OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun Progrès en 2025
- NON - 3.a) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

#### Progrès de la mise en œuvre:

There is a system to report information on interaction with the turtles through the logbook reporting. This information is reported as the bycatch information reported with the fisheries statistical data.

b. Exiger que les pêcheurs ramènent à bord, si possible, toute tortue à carapace dure capturée qui est comateuse ou inactive dès que possible et favorisent sa récupération, y compris en aidant à sa réanimation, avant de la remettre à l'eau en toute sécurité. Veiller à ce que les pêcheurs connaissent et utilisent les techniques d'atténuation et de manipulation appropriées et gardent à bord tout l'équipement nécessaire pour la libération des tortues.

- OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025
- NON - 3.b) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

#### Progrès de la mise en œuvre:

Catching and harming of turtles is prohibited in the Maldives and fishers are required to release any incidental catch immediately under the license condition. This information is relayed to fisher folks through outreach programs and a turtle guide is distributed to fishing vessels to inform the fishers on the best practice. Turtle bycatch has never been recorded in the baitboat or handline fishery and therefore has been assessed as low risk for management purposes.

c. Pour filets maillants: Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

- OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025
- NON - 3.c) n'est pas applicable - Aucun fileyeur ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

#### Progrès de la mise en œuvre:

Not applicable as gill netting is prohibited in the Maldives by law.

d. Pour les palangriers

(a) Veiller à ce que les palangriers transportent des coupe-lignes et des hameçons pour faciliter la manipulation et la libération des tortues marines capturées ou empêtrées. Veiller à ce que les opérateurs de ces navires soient tenus de transporter et d'utiliser des épuisettes

(b) Encourager l'utilisation de poissons entiers comme appâts ;

(c) Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

- OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025
- NON - 3.d) n'est pas applicable - Aucun navire palangrier ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

#### Progrès de la mise en œuvre:

The requirements to carry and use of de-hookers, line cutters, dip nets and the process of proper release of turtles and other marine mammals that could be caught in Longline fishery is clearly specified in the Tuna Fisheries Management Plan and subsequent regulation. The Management plan also stipulates other bycatch mitigation measures and also encourages fishing vessels to use wholefish bait to minimise turtle bycatch. \*Longline log books also allow the reporting of turtle bycatch or interactions to the IOTC standard and are reported to the IOTC on an annual basis. \*Maldives has suspended issuing licenses to longline fishing vessels since 2019.

**e. Pour les senneurs :**

(a) Assurez-vous que les navires :

(i) Éviter l'encerclement des tortues marines, si une tortue marine est encerclée/emmêlée, prendre des mesures pour libérer la tortue en toute sécurité.

(ii) Relâcher toutes les tortues marines observées empêtrées dans des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ou des engins de pêche.

(iii) Si une tortue marine est empêtrée dans le filet, arrêter le roulement du filet dès que la tortue sort de l'eau ; démêler la tortue sans la blesser avant de reprendre le rouleau de filet ; et aider à la récupération de la tortue avant de la remettre à l'eau.

(iv) Porter et utiliser des épuisettes pour manipuler les tortues

(b) Encourager les navires à adopter des conceptions de DCP qui réduisent l'incidence de l'enchevêtrement des tortues ;

(c) Exiger que le navire enregistre les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.e) n'est pas applicable - Aucun navire senneur ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

**Progrès de la mise en œuvre:**

Not applicable as purse seining is prohibited in the Maldives by law.

**f. Les CPC doivent entreprendre des essais de recherche sur les hameçons circulaires**, l'utilisation de poissons entiers comme appâts, les conceptions alternatives de DCP, les techniques de manipulation alternatives, la conception des filets maillants et les pratiques de pêche et d'autres méthodes d'atténuation susceptibles d'améliorer l'atténuation des effets néfastes sur les tortues.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

Anchored FADs used in the Maldives are non-entangling with only a set of float-buoys with horizontal attachment of netting underneath.

**g. Les CPC continuent d'entreprendre des activités de recherche et de développement pour améliorer l'atténuation des effets néfastes** sur les tortues marines et fournissent les résultats de la recherche au Comité scientifique.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

No research on turtle was conducted in the year 2023/2024

**h. Collaborer avec l'IOSEA** et prendre en compte le MoU IOSEA

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

IOSEA MOU Signatory since April 2010.

**Résolution 14/05 Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès**



**Numéro exigence: 3.9 - Informations requises : Informations sur les accords d'accès en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 09:13 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

Rapport NUL / Non Applicable - CPC a pas d'accord CPC-CPC en 2025

NON - Non soumis

OUI - Soumis

**2. Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement pour les navires étrangers opérant dans vos eaux nationales:**

OUI – Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

NON – AUCUN système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

**3. Des navires étrangers sont attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC):**

OUI - Des navires étrangers sont attributaires de licences en 2025 sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

NON – Rapport NUL aucun navire battant pavillon étranger attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

**4. Des accords de CPC à CPC existent et les informations sur les accords sont transmises au Secretariat de la CTOI et chargées ci-dessous:**

NON

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

OUI - Partiellement

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

OUI - En totalite

Des informations additionnelles?

-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

**a. Les informations: la CPC impliquée, les dates de début et de fin de l'accord, le nombre de navires et les engins autorisés :**

	<u>Accord avec :</u>	<u>Date début d'accord :</u>	<u>Date fin d'accord :</u>	<u>Nombre de navires :</u>	<u>Engin autorisés :</u>
1	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

**b. Fournissez l'information: le quota ou limite de capture, Mesure(s) SCS, Obligation(s) de declarations, concernant ces accords et fournissez les informations dans le tableau ci-dessous:**

**Nb** Stock/espèces couvertes Obligations declarative de données de l'accord :

	<u>Quota ou la limite de capture de la CPC :</u>	<u>Mesures SCS requises par CPC du pavillon &amp; CPC côtière :</u>
1	-	-
2	-	-
3	-	-
4	-	-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

Charger:



**Chargez le(s) accord(s) CPC/CPC :**

**6. Toutes les informations obligatoires fournies au Secrétariat de la CTOI pour tous les accords d'accès CPC/CPC**

Non   
  Oui – partiellement   
  Oui – Complètement

**Précisez quelles informations obligatoires ne sont pas entièrement renseignées ou manquant :**

Choisir une ou plusieurs options

-

Précisez les raisons pour chaque exigence manquante ou non complètement fournie:

-

**Résolution 16/08 Sur l'interdiction de l'utilisation d'aéronefs et de véhicules aériens sans pilote comme aides à la pêche**



**Numéro exigence: 2.16x - Informations requises: Toute occurrence d'opération de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 24 February 2026 - 11:30 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1. Signalement d'occurrences d'opérations de pêche réalisées avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote dans la zone de compétence de la CTOI:**

- Occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien en 2025  
 Rapport Nul pour 2025 – aucune occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien.

NOM DU NAVIRE <i>Nom complet du navire</i>	DATE <i>dd/mm/yyyy</i>	IDENTIFIANTS DU NAVIRE <i>IMO, IRCS, numéro enregistrement, etc...</i>	ACTIONS PRISES <i>Toute action de l'État: SCS, list INN, actions en justice</i>

## Résolution 17/07 – Interdiction sur l'utilisation des grands filets dérivants dans la zone de la CTOI



### **Numéro exigence: 2.8 - Interdiction: Utiliser de grands filets dérivants dans toute la zone de compétence de la CTOI en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 09:11 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

#### 1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?

NON - Non implementé  OUI - Implementée

#### 2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires de pêche de ne pas utiliser des grands filets maillants dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):

NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.

OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

##### a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

Maldives do not have a history of using driftnets for tuna fishing and it has been banned by law since 1987.

##### b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement

Ministry conducts random inspection of fishing vessels and check for the any prohibited gear onboard.

##### c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Amende

Use of a prohibited gears can be fined to an amount not exceeding MVR 2,000,000.

##### d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



### Charger - Des documents sur le système/les procédures :

#### 3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):

##### Mis en œuvre par ?

Sélectionnez au moins une option

Si Mis en œuvre - depuis?  
Sélectionnez une date du calendrier

Informations complémentaires ?  
Si non interdit/implémentée préciser les raisons et les

mesures prises pour transposer l'obligation.  
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

Implémenté (interdit) UNIQUEMENT par la loi nationale 24-08-1987 AUCUNE

**B.1 - Interdiction des grands filets dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE)**

**3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE)**

**Mis en œuvre par ?**

Sélectionnez au moins une option

**Si Mis en œuvre - depuis?**

Sélectionnez une date du calendrier

**Informations complémentaires ?**

Si non interdit/implémentée préciser les raisons et les mesures prises pour transposer l'obligation.  
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

Implémenté (interdit) UNIQUEMENT par la loi nationale 24-08-1987 AUCUNE

**B.2 - Actions de suivi, contrôle et surveillance (SCS)**

**4. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance s'appliquent aux :**

Navires du pavillon  Navires étrangers

**5. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance sont :**

- Contrôle des navires du pavillon lors de la délivrance des licences
- Contrôle des navires étrangers lors de la délivrance des licences
- Inspection en mer (ZEE) des navires étrangers
- Inspection en mer (ZEE) des navires du pavillon
- Inspection en mer (haute mer) des navires du pavillon
- Inspection au port des navires du pavillon
- Inspection au port des navires étrangers
- Contrôle/interdiction de l'importation de filets dérivants à grande échelle
- Contrôle/interdiction de la vente de filets dérivants à grande échelle
- Actions sont incluses dans le Plan d'action national pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN)
- Actions sont incluses dans la législation nationale

S'il y a des actions SCS supplémentaires en place, veuillez les préciser ci-dessous - If aucune, AUCUNE est écrit

AUCUN



**Charger les documents actions SCS, PAN INN :**

**(ex. PAN INN, SOP MREP, SOP Patrouille maritime, etc...)**

## 6. Obligation juridique



### Charger la législation nationale et/ou T&C ATF prévoyant l'interdiction :

[General Fishery Regulation - 2nd Amendment.pdf](#)  
[MDV fisheries-act-of-the-maldives En.pdf](#)

#### a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Fisheries Act of the Maldives  
General Fishery Regulation - 2nd Amendment (2025/R-15)

#### b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Fisheries Act  
Article 27 - Types of Fishing Prohibited in the Maritime Zones of the Maldives. The following types of fishing are prohibited in the maritime zones of the Maldives. (a) Purse seine fishing; (b) Gillnet fishing; (c) Trawl net fishing; (d) Fishing using a net with the exception of bait fishing and fishing for personal consumption.

General Fishery Regulation (Unofficial Translation)

Article 5 (e) - Use of any type of nets for fishing by Maldivian flagged fishing vessels, within the maritime zones of the Maldives and in the High Seas is prohibited, with the exception of the use of nets for the purpose of baitfishing and fishing for personal consumption.

## Résolution 18/07 Sur les mesures applicables en cas de non-respect des obligations de déclaration à la CTOI



### **Numéro exigence: 2.21 - Information requise : Déclarer les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration et améliorer la collecte des données sur les captures en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 08:48 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

#### **1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ? Pour les pêcheries industrielles and Pour les pêcheries artisanales/côtières**

##### **Pour les pêcheries industrielles**

- Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés
- Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

##### **Pour les pêcheries artisanales/côtières:**

- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL / Non Applicable - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

## 2. Il existe un système de collecte des données sur les pêches

- NON - Un système de collecte des données des pêches n'existe PAS  
 OUI - Un système de collecte des données des pêches existe

## 3. Données/statistiques obligatoires déclarées

- NON - Données/statistiques exigibles NON déclarées  OUI - Données/statistiques exigibles déclarées

### Pour les pêcheries industrielles:

- Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés  
 Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI  
 Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés

### Pour les pêcheries artisanales/côtières:

Cochez une ou plusieurs cases

- Rapport NUL - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI  
 Rapport NUL - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI

## 4. Action(s) pour améliorer la collecte de données qui facilitent les améliorations de la conformité en termes d'obligations de déclaration obligatoires de la CTOI:

### a. Développement ou améliorations dans la mise en place des journaux de bord:

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>Maldives has taken measures to implement logbook in tuna fishing fleet by strengthening enforcement at the landing centers. Landing centers are now required to collect the log sheet for that trip prior to the offloading process. Vessels cannot unload the catch unless the log sheet for that trip has been submitted. This has significantly increased the coverage of logbooks in past three years. Maldives is working on full roll-out electronic logbook systems. The data collected will be hosted within the national Fisheries Information System. | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- |
|---|--|---|

### b. Échantillonnage au port ou enquêtes halieutiques :

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>Port sampling was implemented at the key landing sites. | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- |
|---|--|---|

### c. Mécanisme national d'observateurs

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>Maldives faces several challenges regarding the implementation of this requirement, including high turnover of staff and budgetary issues. However, Maldives is working to improve data collection under the National Observer Scheme. | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- |
|---|---|---|

### d. Registre national des navires:

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>All sea going vessels including fishing vessels are required to register at the Min- | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- |
|---|---|---|

istry of Transport under the law. This registration is among one of the mandatory prerequisite for issuing a fishing license.

**e. Capture électronique des données, VMS ou surveillance électronique embarquée:**

- Oui  
 Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

An electronic catch reporting application has been developed and testing phase completed. Electronic reporting of logbook data is now open on a voluntary basis. Paper based logbook reporting is still mandatory as stated above. Installation of VMS is mandatory prerequisite for issuing a fishing license. On-board electronic monitoring was trailed however the implementation of a national EM scheme has been delayed due to the high cost associated with the EM technology.

**Pêcheries CTOI industrielles - Mesures prises & progrès mise en œuvre :**

-

**5. Action(s) pour améliorer les système de traitement et de déclaration des données qui facilitent la soumission des données au Secrétariat de la CTOI:**

Cochez les cases et décrivez.

**a. Développement de bases de données halieutiques**

- Oui  
 Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

Data on fishing license, logbook records, all commercial landings and exports are all recorded electrically and maintained in the national Fisheries Information System (FIS) database. Database is developed as web software which enable landing and processing facilities report their mandatory fisheries reporting directly through to the system. The software is developed to provide different level of access in terms of their role in fisheries management and MCS spectrum. Thus, this allows relevant officers from the Ministry and other relevant agencies to generate reports, cross reference and validate information more effectively and in a timely manner. Application developed for logbook reporting of pole and line and handline fishery is also integrated into the database. To fulfill reporting obligations, particularly to attain timely reporting of catch and effort data concerning of IOTC resolutions 15/01 and 15/02, Maldives continually implements the necessary developments and enhancements to FIS Database.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**b. Développement de systèmes de diffusion de données**

- Oui  
 Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

Countries importing fish from Maldives can access to catch documentation is-

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

sued through national Fisheries Information System through the FIS exporter portal.

There is an online portal established for electronic data reporting. This portal will be further developed to share information required for fishers, processors and other relevant agencies in a timely manner.

**c. Enquêtes-cadre**

Oui

Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

All vessels engaged in commercial tuna fishing is required to obtain a fishing license. The licensing process currently in place captures information of the vessel, gears and other related information. Furthermore the mandatory logbooks also captures details of the fishery.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques**

Oui

Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**e. Développement de routines automatisées pour traiter et extraire les données soumises à la CTOI**

Oui

Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

Maldives have a full-fledge e-licensing system. Automation of fisheries data collection require full roll-out of e-logbook. Once the full roll-out work is completed the intention is to make the e-logbook mandatory. This would help to eliminate manual recording of paper based logbook data and would enable to receive logbook catch data near real time.

VMS is a monitoring software is design to record and report data electronically through API for any database permitted to.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**f. Mesures pour minimiser les erreurs de saisie de données**

Oui

Non

**Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

With the implementation of e-reporting specific validation rules are set to eliminate reporting errors. It is an ongoing process to further study on the potential areas that require improvement particularly on minimizing data reporting issues. Different level of verifications stages are deployed for vessel license, fish landing and logbook data entry into the system to crosscheck data enter into the national-Fisheries Information System.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

## 6. Action(s) pour améliorer la qualité et l'exactitude des données soumises au Secrétariat de la CTOI :

Cochez les cases et décrivez.

a. Mesures pour améliorer la validation des données

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
All data related to tuna fisheries including fishing license, logbook, landings, and sampling data are electronically logged into Fisheries Information System. Full rollout of electronic logbook reporting will enable automatic data verification across data patches. This would consequently improve quality and accuracy of data and also facilitate the validation process. Furthermore, the VMS and electronic observer scheme would further assist validating data coming through different sources.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

b. Améliorations de la couverture d'échantillonnage

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
Currently sampling program is implemented targeting major landing centers. However, new samplers are deployed in targeting fishing islands to improve sampling coverage.

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

c. Enquêtes-cadre

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**Pêcheries CTOI industrielles - Mesures prises & progrès mise en œuvre :**  
-

d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

e. Comparabilité des données des années précédentes

- Oui  
 Non
- Pêcheries artisanales (côtières) - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
-

**Résolution 19/04 Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 2.28 - Information requise : Rapport sur l'examen des actions et mesures internes de l'état du pavillon, des actions punitives et des sanctions a l'encontre des navires battant pavillon sur le RAV en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 09:00 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a aucun navire inscrit au registre des navires autorisés opérant dans la zone de compétence de la CTOI en 2025
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures i) pour revoir les actions, mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) pour suivre et garantir l'application par les navires et personnes avec les obligations du paragraphe 11 (Resolution 19/04)**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a des systèmes / procédures permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

The Ministry maintains a record of all licensed fishing vessels and the Ministry ensures all relevant documentations are provided before the license is issued. Licenses are issued through the Ministry's online portal, Fisheries Information System (FIS). Fishing licenses are only issued to vessels registered to a Maldivian or to companies registered in the Maldives. Vessel history is maintained in the FIS. The Ministry also conducts random inspections at landing points and at home ports to ensure compliance of licensed vessels.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement

Before each license is issued Ministry checks the vessel history to ensure that any fine applied to it has been paid and that the vessel is not on any IUU fishing list. Random inspections conducted also ensure that all necessary documents are kept onboard and the VMS is also used to monitor vessel behaviour.

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Amende

If the vessel is found to be in contravention with a licensing condition or any other legal obligation, the Master or Operator or holder of the license is subjected to a fine. Furthermore, the vessels license is not renewed if the vessel has a pending fine payment.

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en oeuvre du système et des procédures:**

AUCUN



**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. Paragraphe 11.a):**

**En mesure de remplir, en ce qui concerne ces bateaux, les exigences et responsabilités prévues par l'Accord portant création de la CTOI et ses mesures de conservation et de gestion**

Veuillez préciser ci-dessous:

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Mécanisme de transposition des résolutions de la CTOI dans la législation nationale, Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place, Mécanisme de mise en oeuvre des résolutions de la CTOI par le biais d'une réglementation nationale

**Actions punitives** Régime basé sur la loi, Régime administratif, Appliquée au exploitant, Appliquée au capitaine, Appliquée au propriétaire, Pénalité/Amende imposée par l'administration, Institué dans la réglementation nationale

**Sanctions** Amende infligée par l'administration

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

IOTC CMMs are implemented through national legislations. Current regulatory framework enable implementation of all current IOTC CMMs and bring changes when required under any of the future measure comes into force.

Current government Strategic Action Plan involves specific activities to implement the national Monitoring Compliance and Surveillance plan for fishing and fisheries activities. This involve schedule for random inspection and routing checks by the compliance officers and surveillance activities that would be carried out in coordination of Maldives coast guard are carried out to make sure IOTC conservation and management measures are met by AFVs.

Maldives developed NPOA-IUU in 2019. It mandates Maldives to implement all relevant measures adopted under IOTC resolutions on eliminating IUU fishing.

The Tuna Fishery Regulation (2022/R-139) has a chapter on Licensing of the vessels. Vessels that does not fulfill the requirements of the licensing conditions are not issued fishing licenses. The regulation also includes the penalties specified if these requirements are not met by the vessel.

**4. Paragraphe 11.b):**

**S'assurer que leurs AFV appliquent toutes les mesures appropriées de conservation et de gestion de la CTOI**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Implément résolutions CTOI par la réglementation nationale, Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place, Régime de contrôle & d'application des navires du pavillon Maldives avec outils de surveillance, SSN, journaux de bord/documentation & observateurs

**Actions punitives** Régime basé sur la loi, Régime administratif, Appliquée au exploitant, Appliquée au capitaine, Appliquée au propriétaire, Pénalité/Amende imposée par l'administration, Institué par le droit national, Institué dans la réglementation nationale

**Sanctions** Amende infligée par l'administration

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

IOTC CMMs are implemented through national legislations. Current regulatory framework enable implementation of all current IOTC CMMs and bring changes when required under any of the future measure comes into force.

Current government Strategic Action Plan involves specific activities to implement the national Monitoring Compliance and Surveillance plan for fishing and fisheries activities. This involve schedule for random inspection and routing checks by the compliance officers and surveillance activities that would be carried out in coordination of Maldives coast guard are carried out to make sure IOTC conservation and management measures are met by AFVs.

Maldives developed NPOA-IUU in 2019. It mandates Maldives to implement all relevant measures adopted under IOTC resolutions on eliminating IUU fishing.

The Tuna Fishery Regulation (2022/R-139) has a chapter on Licensing of the vessels. Vessels that does not fulfill the requirements of the licensing conditions are not issued fishing licenses. The regulation also includes the penalties specified if these requirements are not met by the vessel.

**5. Paragraphe 11.c):**

**S'assurer que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI conservent à bord les certificats d'immatriculation valides ainsi que l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Régime de contrôle et d'application des navires battant pavillon de Maldives , Conserver à bord les certificats d'immatriculation valides & l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder requis par la législation nationale

**Actions punitives** Régime basé sur la loi, Régime administratif, Appliquée au exploitant, Appliquée au capitaine, Appliquée au propriétaire, Pénalité/Amende imposée par l'administration, Institué dans la réglementation nationale, Institué par le droit national

**Sanctions** Amende infligée par l'administration

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

The Tuna Fishery Regulation (2022/R-139) has a chapter on Licensing of the vessels. Vessels are required to keep a copy of the fishing license on board. The regulation also includes the penalties specified if these requirements are not met by the vessel. The current Strategic Action Plan involves specific activities to implement the national Monitoring Compliance and Surveillance plan for fishing and fisheries activities. As per this plan enforcement officers conducts random inspection and routing checks to make sure IOTC conservation and management measures are met by AFVs as well as other relevant domestic regulations. At sea transshipment is prohibited in the Maldives.

**6. Paragraphe 11.d):**

**Garantir que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN ou que leurs AFV ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche INN**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place, Tenir registres de tous les navires & propriétaires/opérateurs autorisés pêcher sous la juridiction de Maldives , Mesures visant à garantir que les personnes sous juridiction de Maldives , les propriétaires/exploitants, ne soutiennent pas/ne s'engagent pas dans la pêche INN/activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche

**Actions punitives** Régime administratif, Régime basé sur la loi, Appliquée au exploitant, Appliquée au propriétaire, Appliquée au capitaine, Actions punitives juridiques, Suspend/annule/révoque licence/ATF, Pénalité/Amende imposée par l'administration, Institué dans la réglementation nationale, Institué par le droit national

**Sanctions** Amende infligée par l'administration

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

Maldives ensure all authorised vessels comply with relevant IOTC measures and are not associated in any form of IUU fishing. Maldives cross references the documents with flag states, RFMOs and other MCS centers on foreign flagged vessel applying to register as a Maldivian flagged vessel. In accordance with licensing regulation this check is also carried out at the point of issuing authorisation to fish for any imported vessel which has history of foreign origin. Under fisheries act foreign flagged vessels are prohibited to obtain license to fish and foreign individual or entity cannot own or be a shareholding owner of a fishing vessel authorised for fishing.

**7. Paragraphe 11.e):**

**S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs et opérateurs de leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche aux thons menées par des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Système national de suivi, de contrôle, de surveillance et d'exécution en place pour combattre pêche INN, Tenir registres de tous les navires & propriétaires/opérateurs autorisés pêcher sous la juridiction de Maldives, Mesures visant à garantir que les personnes sous juridiction de Maldives, les propriétaires/exploitants, ne soutiennent pas/ne s'engagent pas dans la pêche INN/activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche, Suivi/Surveillance par VMS de toute rencontre de navire battant pavillon avec tout autre navire, Procédures d'inspection au port - contrôle/vérification de toute rencontre du navire battant pavillon avec tout autre navire, Les sanctions empêchent les navires de se livrer à la pêche INN ou à des activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche

**Actions punitives** Régime basé sur la loi, Appliquée au exploitant, Appliquée au capitaine, Appliquée au propriétaire, Actions punitives administratives, Régime administratif, Actions punitives juridiques, Suspend/annule/révoque licence/ATF, Pénalité/Amende imposée par l'administration

**Sanctions** Amende infligée par l'administration

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

Under the licensing regulation vessels are required to have authorization or fishing license to engage in any form of commercial fishing. Maldives regularly communicate updates AFVs to the IOTC secretariat on a weekly basis. The Licensing Regulation also mandates fish landing centers and processing facilities to obtain license to operate. These landing centers are also mandated to record and report fish daily fish landing through fisheries information system. Landing to these fish processing centers are only permitted for authorised vessels.

**8. Paragraphe 11.f):**

**S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs des AFV figurant sur le registre de la CTOI sont des ressortissants ou des entités juridiques des CPC du pavillon afin que toute mesure punitive ou de contrôle puisse être effectivement prise à leur encontre**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Adopté cadre législatif national avec plans/programmes nationaux de lutte contre pêche INN ou activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche, Registre des navires battant pavillon Maldives inclut nom/l'adresse/l'adresse postale et nationalité des personnes physiques/morales ayant la propriété effective du navire, Tient un registre des navires battant pavillon Maldives des navires/propriétaires/opérateurs autorisés à entreprendre la pêche sous leur juridiction, Régime d'autorisation de pêche & des activités liées à la pêche - Informations requises permettent d'identifier les personnes responsables, la personne physique/morale autorisée à se livrer à la pêche et aux activités liées à la pêche

**Actions punitives** Régime basé sur la loi, Appliquée au exploitant, Appliquée au capitaine, Appliquée au propriétaire, Actions punitives administratives, Actions punitives juridiques, Suspend/annule/révoque licence/ATF, Pénalité/Amende imposée par l'administration, Institué dans la réglementation nationale

**Sanctions** Amende infligée par l'administration

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

All local seagoing vessels including fishing vessels can be operated in the Maldives after register under the Transport Regulation on vessel registration. Under the licensing regulation all vessels requesting for fishing license are required to have a local vessel registry with applicant be Maldivian nationals or a 100 percent Maldivian legal entity. Regulation on registry of seagoing vessels consists provisions to ensure the verification of vessel characteristics, origin, history and owner(s) of the vessel.

Ministry of Transport communicates vessel registration information with the Ministry of Fisheries regularly to enable validation of information present with the application for fishing license.

Furthermore the Fisheries Act of the Maldives also stipulates that a fishing license cannot be granted to a foreign-flagged fishing vessel to fish in Maldives.

## 9. Obligation juridique



**Charger la législation nationale et les conditions générales de l'ATF avec les dispositions des obligations prévues aux paragraphes 11 a) à f) - actions, mesures, actions punitives et sanctions de l'État du pavillon - Résolution 19/04 (11) :** [Licensing Regulation.pdf](#)

**a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Licensing regulation - Article 12 - Collection and management of information

**b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

A national registry of permits and licenses issued under this Regulation comprising of the following information shall be compiled and kept up-to-date by the Ministry. The following information shall be included in the registry.

- (a) Information of applicants for permits or licenses under this Regulation;
- (b) Information of issued, renewed or revoked permits and licenses
- (c) Details of activities that have licenses or permits issued for them;
- (d) Information of party issuing permit or license; and
- (e) Information of vessel or place that have licenses or permits issued to them;

## **Information requise : Rapport sur des navires pêchant ou transbordant et non inclus sur le registre des navires autorisés de la CTOI en 2025 - Date limite: 5/2/2026**

Exigence soumise ? true le 06 January 2026 - 10:34 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1. Rapport d'information factuelle montrant qu'il existe de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI**

- OUI - Maldives a de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI en 2025
- NON - Rapport Nul pour 2025 – Maldives a aucune information factuelle

<u>Date</u>	<u>Nom du navire</u>	<u>Pavillon du navire</u>	<u>Identifiants du navire</u>	<u>Actions prises</u>
-------------	----------------------	---------------------------	-------------------------------	-----------------------

-	-	-	-	-
---	---	---	---	---

**Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?**



**Chargez les rapports d'information factuelle et toute autre information sur les faits ainsi que les résultats des mesures prises :**

**Résolution 19/07 Sur l'affrètement des navires dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 3.2 - Information requise : Caractéristiques des accords d'affrètement en 2025 - Date limite : 28/2/2026**

Exigence soumise ? true le 15 February 2026 - 07:38 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - N'affrète pas de navire et aucun accord d'affrètement en 2025  
 NON - Non implementé  
 OUI - Implementée

**2. Vous avez des accords d'affrètement signés :**

- OUI en tant que CP affrétante     OUI en tant que CPC du pavillon     NON  
 NON - Rapport NUL - N'affrète pas de navires et aucun accord d'affrètement en 2025

**3. Les détails des accords d'affrètement signés, les captures, l'effort, la couverture des observateurs (en tant que PC d'affrètement), sont rapportés dans la tableau ci-dessous. Chargez l'information concernant ces accords d'affrètement dans la section de CHARGEMENT :**

- OUI - Détails du contrat d'affrètement déclarés dans le tableau ci-dessous  
 NON - Détails du contrat d'affrètement NE SONT PAS déclarés

No af- frètement (e.g. 1, 2, 3, ...)	Date début Choisir	Date fin Choisir	PC pavillon Choisir un CPC	Couverture ob- servateur sur navires affrétés Nombre de jours	Effort de pêche par navires af- frétés Nombre de jours	Captures par les navires affrétés Tonnes	Nombre de navires affrétés Nombre (ex 5)
---	-----------------------	---------------------	-------------------------------	--	---	--	--

1	-	-	-	0	0	-	-
---	---	---	---	---	---	---	---

**Résolution 21/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 2.17 - Information requise : Limites de captures – Captures nominales de YFT en 2024**

**Information requise : CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les réductions des captures d'albacore**

Exigence soumise ? true le 25 February 2026 - 08:44 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

**1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'est pas soumis aux réductions des prises d'albacore en 2024 en raison de l'absence de sur-capture en 2023
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune limite de capture YFT s'applique à la CPC
- OUI - Implementée
- NON - Non implementé

**2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application, par les personnes/navires du pavillon, de la limite des captures d'albacore (YFT) et des mesures rectificatives qu'elles ont prises afin de respecter les niveaux de captures prescrits quand assujetties à des réductions de captures du fait d'un excédent de captures :**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre, Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier la conformité des navires avec les obligations CTOI, Régime de contrôle & d'application par les navires avec outils de suivi, SSN, journaux de bord/documentation & observateurs des pêches, Procédures d'enregistrement/licence - Évaluation préalable historique de conformité du navire et capacité à se conformer aux mesures nationales & obligations CTOI, Procédures d'enregistrement/attribution de licence - informations obligatoire sur propriétaires/exploitants qui identifient bénéficiaires effectifs & exploitants effectifs, Tenue de registres de tous les navires & propriétaires bénéficiaires/propriétaires/opérateurs autorisés pêcher sous la juridiction de la CPC, Procédures (SOP) d'inspection au port mises en œuvre par les agences nationales de SCS inclues la vérification des obligations CTOI

All tuna fishing vessels are required to get a fishing license issued by the Ministry and are required to submit logbooks at the point of landing. Processing facilities are also required to submit tuna purchasing data to the Ministry. Catch landings are verified through these data. All tuna exported also requires a catch certificate, and so the YFT catch can further be verified.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement, Mise en oeuvre d'actions correctives/préventives pour prévenir la récurrence des non-conformités & des infractions, Régime de sanctions empêche les navires d'avoir un comportement non conforme et de se livrer à la pêche INN ou à des activités liées à la pêche à l'appui de cette pêche, Maintien compliance / infringements records

- a) Applying a temporary ban on direct and indirect subsidies that could contribute to additional fishing capacity in the handline and pole and line fishery.
- b) By incentivizing and encouraging pole and line fishers to fish from free swimming schools as research has shown free swimming schools of skipjack tuna, yields reduced incidental catches of yellowfin tuna.
- c) Catches of yellowfin tuna were also regularly monitored by the Ministry through the newly implemented Fisheries Information System (FIS – Keyolhu) to ensure that catches remained within the limits and to implement further remedial action should the forecasts indicate a breach of the limits.

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

- a) Applying a temporary ban on direct and indirect subsidies that could contribute to additional fishing capacity in the handline and pole and line fishery.
- b) Failure to send fish trip information to the Ministry as required and submitting invalid and false information to the Ministry incurres a fine on the Master or Operator or holder of the license.

**d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



## Charger - Des documents sur le système/les procédures :

### B.1 Limites de captures – Captures nominales de YFT

#### 3. CPC est soumis à des réductions des prises d'albacore:

- OUI - Assujettie à des réductions des prises d'albacore  
 NON - PAS assujettie à des réductions des prises d'albacore

#### 4. Les captures d'albacore en 2025 déclarées au Secrétariat de la CTOI et la réduction sont de:

- OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous.  NON - Aucune limite de capture ne s'applique en 2024

---

<b>Limite annuelle de base de Maldives</b>	<b>47195</b>
--	--------------

---

<b>Limite de capture YFT 2025</b> <a href="#">Données de la circulaire 2025-13</a>	<b>Capture YFT 2025</b> (Quantité en tonnes)	<b>Surplus de Capture YFT 2025</b> (Oui/Non)	<b>Surplus de Capture YFT 2025</b> (Quantité en tonnes)
---	---	---	--

---

47195	-	-	-
-------	---	---	---

---

Avez-vous des commentaires sur le tableau ci-dessus? Fournissez-nous des informations supplémentaires, le cas échéant (IR) ?

AUCUN

### B.2 CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les réductions des captures d'albacore

#### 5. CPC est assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures ?

- OUI - Assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures en 2023  
 NON - PAS assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, aucun excédent de captures en 2023

Si Oui, préciser les captures de YFT en 2023:

-

Si Oui, préciser les excédents de captures de YFT en 2023:

-

6. Si CPC fait l'objet d'une réduction des captures en raison d'une sur capture, expliquer les mesures méthodes/mesures correctives prises pour respecter les niveaux de capture prescrits :

- Réduction de la capacité de pêche
- Réduction de l'effort de pêche
- Réduction du nombre de navire de pêche sur le registre de la CTOI
- Réduction du nombre de navires de pêche actifs
- Réduction du nombre d'Autorisations de Peche (ATF) octroyées aux navires de pêche
- Fermetures saisonnières imposées aux flottes
- Limite de capture individuelle définie par navire
- Limite de capture individuelle définie par segment de flotte
- Limite de capture individuelle définie par engin de pêche

Ajouter toute méthode / actions mesures correctives mise en œuvre et non listée ci-dessus:

## 8. Obligation juridique



### Charger la législation nationale :

[Fisheries Act of the Maldives.pdf](#)  
[Tuna Fishery Management Regulation \(1\).pdf](#)

#### a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Fisheries Act of the Maldives  
3. Mandates of the Ministry

Tuna Fishery Regulation  
Annex 3 - Conditions of license

#### b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Fisheries Act of the Maldives  
3. Mandates of the Ministry

(e) The Ministry shall represent the Government of the Maldives in domestic, regional and international conventions, agreements, arrangements or organizations relating to fishing and related activities, aquaculture and any activity carried out within and outside the maritime zones of the Maldives falling within the scope of this Act. The Ministry shall also implement any such agreements or arrangements in accordance with the laws of the Maldives.

Tuna Fishery Regulation  
Annex 3 - Conditions of license

#### (a) Reporting

(1) The Master of the licensed vessel shall ensure that the vessel has at all times, a Logbook of the fishery designated for that fishery. And the Logbook should be completed regularly during fishing trips.

(2) The Master of the vessel shall ensure the completeness and accuracy of the information recorded in the Logbook.

---

---

### Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie C du rapport de mise en œuvre ?

Aucune

## Partie D - Exigence de déclaration de données et informations pour les CPC qui ont fait objection à des Résolutions

### **CPCs ayant formulé des objections aux résolutions de la CTOI: Inde, Iran, Madagascar, Oman, Pakistan, Somalie**

**Résolution 12/12 Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI**



-----

**Résolution 18/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**



-----

**Résolution 19/01 Sur un plan provisoire pour la reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**

-----

-----

**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie D du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

## Critères d'évaluation

### [Nouveau Appendice V - Le Comité d'application – termes de référence et règlement intérieur]

#### Règlement intérieur

[Le règlement intérieur de la CTOI](#) (12 mai 2023) décrit les dispositions traitant des différentes opérations de la Commission et de ses organes subsidiaires.

#### [CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ RÉVISÉS – APPENDICE V, RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI \(2023\)](#)

La détermination du statut de conformité en ce qui concerne une exigence de déclaration est, si applicable, fondée sur les principaux éléments suivants, prévus à l'Annexe V du Règlement intérieur de la CTOI (2023) :

- Transposition des décisions de la Commission - Législation ou ordonnances administratives
- Soumission d'informations sur les systèmes ou procédures permettant de suivre et d'assurer l'application de la part des navires et des personnes
- Date limite de déclaration et
- Format de déclaration – normes de la CTOI

#### Année de rapport/année évaluée : 2025

- Évaluation de la législation (LEG): Non Évalué
- Évaluation du système et des procédures (SP): Non Évalué
- Évaluation des normes CTOI (STD): Évalué

Notes:

- Résultat de l'évaluation: Les causes mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples ; d'autres causes peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.
- Les observations mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples, d'autres observations peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.

### **Norme CTOI:**

**Les RoP Annexe V exigent que les soumissions contiennent toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.**

**La norme en termes de données/informations/champs à fournir/remplir est: *Toutes les sections applicables ont reçu une réponse et toutes les sous-sections/questions applicables ont reçu une réponse.***

Résultat de l'évaluation	Observation CR

#### Evaluation Score: Conforme - C

<p><u>LEG</u>: N/A</p> <p><u>STD</u>: La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, dans le format convenu/selon la norme CTOI, toutes les sections obligatoires applicables et toutes les sous-sections/questions applicables complétées/répondues.</p> <p><u>SPV</u>: N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>STD</u>: OUI - Rapport mise en œuvre fourni, dans format convenu/conformément à norme CTOI, toutes sections obligatoires applicables et toutes sous-sections/questions applicables complétées/répondues.</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport ou soumission dans les délais;</li> <li>•</li> </ul>
--	---

	Soumission de toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.
--	---

**Evaluation Score: Partiellement Conforme - P/C**

<p><u>LEG</u>: N/A ET/OU <u>STD</u>: La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, NON dans le format convenu/selon la norme CTOI. Certaines sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. Sections manquantes pour [RXX/YY] et/ou sous-sections/questions pour [RXX/YY]. ET/OU <u>SPV</u>: N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reçu [DATE] - XX jours après la date limite.</li> <li><u>STD</u>: NON - Rapport mise en œuvre, NON fourni dans le format convenu/selon la norme CTOI. Sections manquantes [Part A, B, C, D][RXX/YY] et/ou sous-sections/questions [Part A, B, C, D][RXX/YY].</li> </ul> <p>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des informations ou des données relatives à l'obligation ont été soumises ou déclarées, mais de manière incomplète ou incorrecte;</li> <li>La CPC n'a pas respecté les délais de déclaration ou de présentation de moins de 15 jours.</li> </ul>
--	---

**Evaluation Score: Non-Conforme category 1 - N/C1**

<p><u>LEG</u>: N/A ET/OU <u>STD</u>: La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. ET/OU <u>SPV</u>: N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reçu [DATE] - XX jours après la date limite.</li> <li><u>STD</u>: NON - Rapport mise en œuvre NON fourni.</li> </ul> <p>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La CPC n'a pas soumis ou déclaré d'informations ou de données pour l'obligation;</li> <li>Le CPC n'a pas respecté un délai de déclaration ou de soumission de plus de 15 jours;</li> <li>Défaut de mise en œuvre, de contrôle et de garantie du respect d'une obligation;</li> </ul>
--	--

**Evaluation Score: Non-Conforme Catégorie 2 - N/C2**

<p><u>LEG</u>: N/A ET/OU <u>STD</u>: La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues, pendant deux années consécutives ou plus. ET/OU <u>SPV</u>: N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>STD</u>: NON - Rapport mise en œuvre NON fourni, pendant deux années consécutives ou plus.</li> </ul> <p>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Défaut de mettre en œuvre, de surveiller ou d'assurer le respect de la même obligation pendant deux années consécutives ou plus.</li> </ul>
--	---

**Evaluation Score: Non Applicable - N/A**

IR obligatoire pour toutes les CPC.	IR obligatoire pour toutes les CPC.
-------------------------------------	-------------------------------------